

DURÉE DU CONTRAT ET DATE DE PRISE D'EFFET

La durée du contrat et sa date de prise d'effet sont ainsi définies :

A. Date de prise d'effet du contrat :

B. Durée du contrat :

Le contrat est consenti pour une durée de neuf mois et prendra fin le . Le bail ne peut pas être reconduit tacitement à son terme.

